
Extrait du Syndicat national des chercheurs scientifiques (FSU)

<http://snscs.fr/CIR-La-fantastique-mais-illusoire>

**CIR : La fantastique, mais
illusoire, croissance du
nombre de chercheurs dans
les entreprises (+ 75 % en 10
ans)**

- Financements et budgets - Recherche privée -

Date de mise en ligne : mardi 17 mars 2015

Syndicat national des chercheurs scientifiques (FSU)

Par Henri Audier

La fantastique croissance du nombre de chercheurs dans les entreprises (+ 73 % en 10 ans), annoncée chaque année par le gouvernement dans « L'Etat de l'emploi scientifique en France », est totalement illusoire. Ce grotesque mensonge se perpétue grâce aux entreprises, qui veulent engranger plus de Crédit impôt recherche (CIR) chaque année et cherchent à gruger les services fiscaux, et grâce à la complicité des services de l'Etat, qui veulent montrer que le CIR est efficace pour la croissance de la recherche industrielle française.

Depuis des années (1), nous combattons le CIR avec des arguments chiffrés, qui montrent qu'il ne sert à RIEN pour inciter au développement de la recherche des grands groupes. Pour autant, nous attachons la plus grande importance au renforcement du tissu industriel et au développement de nouvelles technologies. Nous sommes favorables aux aides de l'Etat au privé, et d'abord aux PME, dès lors que ces aides sont transparentes, efficaces et utiles pour les objectifs précités.

Le CIR représente 6 milliards par an, soit plus que le budget de tous les EPST. A-t-il un rôle pour propulser la recherche privée, dont il finance près du tiers ? Année après année, nous montrons que la croissance de la recherche des entreprises est moindre que l'accroissement du CIR qu'elles reçoivent. Nous montrons aussi que des pays, où le CIR est faible ou inexistant, progressent beaucoup plus vite que nous quant à l'intensité de la recherche des entreprises (2, 3). C'est ce que confirme le tableau ci-dessous : seul le Royaume-Uni fait plus mal que la France. L'Allemagne, sans CIR, fait aussi bien.

Face à la contestation des scientifiques, de leurs organisations, de leurs instances, mais aussi face à la Cour des comptes, face à l'OCDE (pourtant très libérale) ou face aux médias (4), le ministère ne dispose plus que d'un seul argument, qu'il développe dans ses documents annuels intitulés « L'Etat de l'emploi scientifique en France ». Dans la version 2013, il prétend que, grâce au CIR, le nombre de chercheurs dans les entreprises se serait accru de 73 % en 10 ans.

Dans des articles récents, nous nous sommes employés à démontrer que cette prétendue forte croissance de l'emploi est contradictoire avec nombre de données que nous avons sur la France (5,6). En montrant notamment qu'il est impossible d'avoir à la fois une très faible croissance des dépenses et une forte croissance de l'emploi. En montrant aussi le caractère ridicule et mensonger de l'argument selon lequel la croissance de 73 % du nombre des emplois aurait été financée par la baisse équivalente des moyens de travail disponibles pour chaque chercheur ! Assez difficile à avaler, surtout quand on sait que les salaires sont une partie très majoritaire des dépenses de recherche.

Il est certain que les dépenses de recherche des entreprises ne peuvent pas massivement être artificiellement gonflées, surtout sur une durée de 10 ans. Un truandage des statistiques, visant à afficher que les dépenses de recherche ont doublé, serait immédiatement détecté par les commissaires aux comptes, le fisc ou les actionnaires. D'où sans doute le fait qu'au total le niveau de ces dépenses par rapport au PIB est pratiquement stable, en France, depuis des années (3), et ce malgré les milliards injectés via le CIR. Par contre, pour ce qui concerne le nombre de chercheurs, c'est différent : comme ce sont les entreprises qui déclarent leurs effectifs au ministère, qui lui-même les transmet à l'OCDE, on retrouve bien dans les statistiques de l'OCDE cette belle croissance publiée par le ministère. Mais ce superbe nombre de chercheurs, simplement « déclaratif » et non vérifié - personne n'en a la charge - résulte de redéploiements artificiels au sein des dépenses de personnels.

Dans le présent texte, l'approche est basée sur des comparaisons internationales. Les données publiées dans le tableau ci-dessous proviennent du fascicule « Main science and technology indicators » de l'OCDE, volume 2013/1, Tableaux 25 et 27. Si on compare pour 16 pays, pour lesquels les données existent, le rapport entre le taux de croissance du nombre de chercheurs et celui des dépenses de recherche des entreprises, on obtient, comme attendu, une moyenne proche de 0,90 pour 15 pays, mais ... trois fois plus pour la France (2,86). Autrement dit, en France, les effectifs de chercheurs travaillant dans les entreprises auraient augmenté près de trois fois plus vite que les dépenses de recherche de ces mêmes entreprises !!!

Tableau : croissance des dépenses de recherche des entreprises Dirde en monnaie constante et croissance du nombre de chercheurs entre 2000 et 2012 (OCDE).

	² Dirde2000-2012	² nombrechercheurs	² cherch./ ² dépenses
Allemagne	29%	25%	0,86
Argentine *	133%	37%	0,28
Australie *	146%	100%	0,68
Belgique	25%	33%	1,32
CoréeduSud *	183%	213%	1,16
Espagne	70%	116%	1,65
Finlande	25%	22%	0,92
France	23%	89%	2,86
Italie *	37%	52%	1,40
Japon *	31%	17%	0,55
OCDE	35%	37%	1,05
Pologne	125%	53%	0,42
Royaume-Uni	12%	6%	0,50
Singapour *	183%	100%	0,55
Suisse *	45%	3%	0,07
Taipei	184%	187%	1,02

* Chiffre 2011 pour le nombre de chercheurs,

La seule lecture du tableau ci-dessus montre l'ampleur de la tricherie. Il est vrai que l'Espagne est aussi à un niveau élevé, même s'il est bien moindre que la France : d'après le rapport du sénateur Gaudin, l'Espagne a le plus fort taux de CIR, avec la France, et ceci explique peut-être cela. Car le CIR est bien le problème. Même si on ne sait pas dans quelle proportion exacte ce truandage sur le nombre de chercheurs vise à gonfler le CIR touché par les entreprises, c'est alors de fraude qu'il s'agit !

Moralité : utiliser le même indicateur pour prélever - ou distribuer en l'occurrence - l'impôt, et pour asseoir une politique conduit à des fraudes et à des choix tronqués. Outre qu'il ne sert à rien en matière de recherche, avec le CIR, le ver est dans le fruit...

(1) Le crédit d'impôt recherche : arroser le sable, Site SNCS-FSU, 10/10/2008

(2) Le CIR et le fiasco de la politique de recherche industrielle. , Site SNCS-FSU, 19/04/2012.

(3) La recherche des entreprises stagne malgré les milliards du CIR. Site SNCS-FSU 20/09/2013

(4) Une idée qui progresse : supprimer le CIR pour les grands groupes. Site SNCS-FSU, 15/10/13

(5) CIR : le triomphe des voleurs, site SNCS-FSU, 28/10/2013

(6) Combien de chercheurs en entreprise ? La grande patouille ... Site SNCS-FSU, 13/08/2014

Vendredi 27 mars 2015 de 10h à 16h30

**Le Crédit Impôt Recherche : quel impact sur la recherche privée ?
Quelles répercussions sur la recherche et l'enseignement supérieurs publics ?
Quelles nécessités de changement ?**

**Amphithéâtre Friedel, École nationale supérieure de chimie de Paris
11, rue Pierre et Marie Curie, 75005 PARIS**

La recherche publique et l'enseignement supérieur manquent cruellement d'emplois dans l'ensemble des métiers, et la précarité atteint des niveaux insupportables. Pendant ce temps, le Crédit d'Impôt Recherche, CIR, voit son montant exploser. Multiplié par 10 en 10 ans, il atteint aujourd'hui 6 Milliards d'euros soit plus de 2 fois le budget du CNRS sans que l'on assiste à une réelle augmentation de l'effort de recherche industriel. Au contraire, à l'exemple de Sanofi, de grandes sociétés peuvent bénéficier des largesses du CIR et supprimer des emplois dans leurs laboratoires. Malgré les nombreuses critiques qu'a essuyées ce dispositif de cadeau fiscal, venant d'institutions officielles (Cour des Comptes, Parlement), de syndicalistes et de personnels de l'ESR, le gouvernement veut sacraliser ce dispositif, qui est le plus coûteux parmi les dispositifs équivalents des pays de l'OCDE.

Lors de la plénière du comité national de la recherche scientifique du 11 juin 2014, un chiffre simple a été énoncé : 1% du CIR permettrait de créer 1000 emplois de titulaires dans le service public de recherche et d'enseignement supérieur. Il est temps de reprendre ce débat, car depuis rien n'a bougé. Le CIR est intouchable et l'austérité rend la crise de l'emploi public dans la recherche publique et l'enseignement supérieur, et la dégradation des conditions d'études des étudiants, encore plus intolérables.

Les syndicats sous signés de l'enseignement supérieur et de la recherche veulent rouvrir le débat, à l'heure où se déroule une mission d'enquête sénatoriale et où des voix s'élèvent parmi les députés pour que l'Assemblée Nationale se penche également sur la question.

Matinée de 10h à 12 h 30

Présentation des objectifs de la commission d'enquête sénatoriale, Mme Brigitte Gonthier-Maurin, sénatrice, rapporteur
De quelle philosophie de l'innovation relève le CIR ? Un retour sur la révision générale des politiques d'innovation et de recherche des années 1990-2000, Benjamin Coriat (Professeur d'économie à l'Université Paris 13, membre du collectif d'animation des Economistes Atterrés) :

Réalités fiscales du CIR, Vincent Drezet, Secrétaire général Solidaires finances publiques

CIR et R&D, les risques de détournement, François Métivier, Sciences en marche

Après-midi de 14h à 16 h 30

Première table ronde : Que font les entreprises des aides publiques

Introduction : Quel contrôle des aides publiques aux entreprises, Mohamed Oussedik, représentant la Cgt au Comité de suivi des aides publiques aux entreprises

Participants à la table ronde : des syndicalistes de Sanofi, Thales, EDF, des représentants des syndicats dans les CESER, des sociologues du travail ayant étudié l'insertion des doctorants

Deuxième table ronde : la réalité de l'emploi dans la recherche publique

Introduction : les baisses de l'emploi public dans la recherche et l'enseignement supérieur, Sophie Duchesne (CNRS) et Dominique Faudot, (CPCNU)

Participants à la table ronde : Bruno Chaudret président du Conseil Scientifique du CNRS (cri d'alarme du CS lancé en mars 2014 et suites), des doctorants et précaires (témoignages), des syndicalistes de l'ESR (universités, organismes de recherche)

Débat de conclusion en plénière : quelles propositions pour le développement de la recherche privée et du service public de recherche et d'enseignement supérieur ?

CGT (Sntrs, Cgt-INRA, Ferc-Sup), FSU(Snesup, Sncs, Snasub), Solidaires (Sud recherche EPST, Sud Education, Solidaires étudiant-e-s), SNPTES ; SGEN CFDT Recherche EPST, Sup'Recherche-UNSA, UNEF

Le contrat d'objectifs du CNRS est inacceptable

Jeudi 26 mars, le conseil d'administration du CNRS doit se prononcer sur le futur contrat d'objectifs du CNRS. Celui-ci a fait l'objet d'un vote négatif unanime de l'ensemble des élus au conseil scientifique et de toutes les organisations syndicales lors du Comité technique du 10 mars 2015.

Ce document ne comporte aucun engagement de la part de l'État en termes de moyens. Au contraire, il considère comme allant de soi la poursuite d'un désengagement amorcé déjà depuis plusieurs années conjugué à une politique de transformation de l'organisme en agence de moyens (essentiellement humains et organisationnels). Cette orientation, au service de politiques de site et d'intérêts privés, va à l'encontre de la mission première du CNRS, qui est d'accroître les connaissances dans toutes les disciplines scientifiques au travers d'une politique de recherche définie et suivie nationalement.

Ce contrat d'objectifs avalise la baisse des recrutements statutaires pour les années à venir, ainsi que celle des soutiens de base des laboratoires et préconise, le recours à toujours plus de ressources extérieures pour financer la recherche. Cette orientation humainement désastreuse produira toujours plus de précaires.

Les objectifs de l'organisme sont focalisés sur la mise en œuvre de politique de sites en appui à des stratégies européennes, nationales et régionales qui ne visent que l'innovation à court terme et sur le renforcement des activités de transfert, au détriment de la recherche fondamentale.

Le contrat d'objectifs préconise toujours plus de « rationalisation », de « mutualisation », une fois de plus dans le cadre étroit des politiques de sites. En revanche, ce contrat ne donne aucune perspective d'amélioration des carrières et des conditions de travail pour les personnels.

Ce contrat fait la part belle à la défense des structures en oubliant l'apport indispensable des personnels. Les propos lénifiants sur ce point ne suffiront pas à rassurer une communauté délaissée depuis de nombreuses années. Le document proposé par la direction du CNRS ne pourra qu'aviver les inquiétudes des personnels.

Le CNRS doit rester un opérateur de recherche national doté de moyens suffisants pour sa mission d'organisme de recherche publique. Ceci implique de retrouver au moins le niveau d'emplois qu'il avait il y a dix ans et de donner aux laboratoires les soutiens de base qui leur permettent de réaliser les programmes de recherche définis par leurs équipes,

Pour l'ensemble de ces raisons les organisations syndicales signataires appellent les personnels à se rassembler le jour du conseil d'administration à partir de 9h devant le siège du CNRS et dans les délégations régionales, pour marquer leur refus du contrat d'objectif.

Rassemblement au CNRS rue Michel Ange Paris et devant les délégations

Jeudi 26 mars à 9h